

RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00337

Numéro SIREN : 330 033 044

Nom ou dénomination : 1000 SOLDES

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2022 sous le numéro de dépôt 9504

1000 SOLDES

Société en Nom Collectif au capital de 8.000 Euros

Siège social : 3 Avenue du Général Leclerc
44190 CLISSON

330 033 044 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le quatre avril à dix heures trente,

Les associées de la SNC **1000 SOLDES** se sont réunies à SAINT-BERTHEVIN (53940) 5 et 17 Rue de Corbusson – ZA Le Châtellier II, en Assemblée Générale, sur convocation régulière de la Gérance.

Etaient représentées :

- Société ZEPHIRÀ,
propriétaire de..... 398 Parts
 - Société ALTEKAMA,
propriétaire de..... 51 Parts
 - Société BIMOTA FINANCES SA,
propriétaire de..... 51 Parts
-
- SOIT AU TOTAL..... 500 parts de 16 €**

L'Assemblée est présidée par Madame Rozenn GAUTRAIS, cogérante de la société.

La Présidence constate que la totalité du capital est représentée. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Constatation de l'arrivée du terme de mandat d'un cogérant ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

La Présidence ouvre la séance en donnant lecture du rapport.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, la Présidence lit et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle que par procès-verbal en date du 31 janvier 2022, Monsieur FRADIN GUILLAUME a été nommé cogérant de la société à compter du 1^{er} février 2022, pour une durée limitée prenant fin le 31 mars 2022.

L'Assemblée générale décide qu'il n'y a pas lieu de prolonger ou renouveler le mandat d'un cogérant, à savoir, Monsieur FRADIN GUILLAUME.

L'Assemblée Générale constate alors la survenance du terme de mandat de Monsieur FRADIN GUILLAUME et la cessation de ses fonctions, ce avec effet au 31 mars 2022. Quitus lui est donné pour sa gestion lors de la période du 1^{er} février 2022 au 31 mars 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par les associées représentées.

La société ALTEKAMA

P/D JJ2

La société ZEPHIRA

La société BIMOTA FINANCES SA

P/D JJ2